

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Civilisat^o, cult. et soc. parc. Choreomundus,
International master in dance, knowledge, practice/heritage-2ème an**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Civilisat^o, cult. et soc. parc. Choreomundus, International master in dance, knowledge, practice/heritage-2ème an comme suit :

Membres du jury

RIX LIEVRE Geraldine, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
CAMUS Laurent, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
LARDY Caroline, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
ROCHAT Nadege, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
WIERRE GORE Georgiana, PROFESSEUR DES UNIVERSITES EMERITE
CHAO Chi-Fang, MAITRE DE CONFERENCES
KAROBILIS Gediminas, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
POVEDAK Kinga, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ASSOCIE

Semestre 2

ROCHAT Nadege, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
WIERRE GORE Georgiana, PROFESSEUR DES UNIVERSITES EMERITE
CHAO Chi-Fang, MAITRE DE CONFERENCES
KAROBILIS Gediminas, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
POVEDAK Kinga, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ASSOCIE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 4 décembre 2024